

CONSOLIDATION

Order Transferring to the
Department of National Health
and Welfare the Control and
Supervision of Certain Portions
of the Public Service in the
Social Service Programs Branch
of the Department of
Employment and Immigration

Décret transférant au ministère de la Santé nationale et du Bienêtre social la responsabilité à l'égard de certains secteurs de l'administration publique qui font partie de la Direction générale des programmes de service social du ministère de l'Emploi et de l'Immigration

CODIFICATION

SI/93-167 TR/93-167

Current to September 11, 2021

À jour au 11 septembre 2021

OFFICIAL STATUS OF CONSOLIDATIONS

Subsections 31(1) and (3) of the *Legislation Revision and Consolidation Act*, in force on June 1, 2009, provide as follows:

Published consolidation is evidence

31 (1) Every copy of a consolidated statute or consolidated regulation published by the Minister under this Act in either print or electronic form is evidence of that statute or regulation and of its contents and every copy purporting to be published by the Minister is deemed to be so published, unless the contrary is shown.

...

Inconsistencies in regulations

(3) In the event of an inconsistency between a consolidated regulation published by the Minister under this Act and the original regulation or a subsequent amendment as registered by the Clerk of the Privy Council under the *Statutory Instruments Act*, the original regulation or amendment prevails to the extent of the inconsistency.

LAYOUT

The notes that appeared in the left or right margins are now in boldface text directly above the provisions to which they relate. They form no part of the enactment, but are inserted for convenience of reference only.

NOTE

This consolidation is current to September 11, 2021. Any amendments that were not in force as of September 11, 2021 are set out at the end of this document under the heading "Amendments Not in Force".

CARACTÈRE OFFICIEL DES CODIFICATIONS

Les paragraphes 31(1) et (3) de la *Loi sur la révision et la codification des textes législatifs*, en vigueur le 1^{er} juin 2009, prévoient ce qui suit :

Codifications comme élément de preuve

31 (1) Tout exemplaire d'une loi codifiée ou d'un règlement codifié, publié par le ministre en vertu de la présente loi sur support papier ou sur support électronique, fait foi de cette loi ou de ce règlement et de son contenu. Tout exemplaire donné comme publié par le ministre est réputé avoir été ainsi publié, sauf preuve contraire.

[...]

Incompatibilité - règlements

(3) Les dispositions du règlement d'origine avec ses modifications subséquentes enregistrées par le greffier du Conseil privé en vertu de la *Loi sur les textes réglementaires* l'emportent sur les dispositions incompatibles du règlement codifié publié par le ministre en vertu de la présente loi.

MISE EN PAGE

Les notes apparaissant auparavant dans les marges de droite ou de gauche se retrouvent maintenant en caractères gras juste au-dessus de la disposition à laquelle elles se rattachent. Elles ne font pas partie du texte, n'y figurant qu'à titre de repère ou d'information.

NOTE

Cette codification est à jour au 11 septembre 2021. Toutes modifications qui n'étaient pas en vigueur au 11 septembre 2021 sont énoncées à la fin de ce document sous le titre « Modifications non en vigueur ».

Current to September 11, 2021 À jour au 11 septembre 2021

TABLE OF PROVISIONS

Order Transferring to the Department of National Health and Welfare the Control and Supervision of Certain Portions of the Public Service in the Social Service Programs Branch of the Department of Employment and Immigration

TABLE ANALYTIQUE

Décret transférant au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social la responsabilité à l'égard de certains secteurs de l'administration publique qui font partie de la Direction générale des programmes de service social du ministère de l'Emploi et de l'Immigration Registration SI/93-167 August 25, 1993

PUBLIC SERVICE REARRANGEMENT AND TRANSFER OF DUTIES ACT

Order Transferring to the Department of National Health and Welfare the Control and Supervision of Certain Portions of the Public Service in the Social Service Programs Branch of the Department of Employment and Immigration

P.C. 1993-1667 August 11, 1993

Whereas, pursuant to paragraph 2(a) of the *Public Service Rearrangement and Transfer of Duties Act*, the control and supervision of certain portions of the public service were transferred from the Department of National Health and Welfare to the Department of Employment and Immigration by Order in Council P.C. 1993-1488 of June 25, 1993*;

Therefore, His Excellency the Governor General in Council, on the recommendation of the Prime Minister, pursuant to paragraph 2(a) of the *Public Service Rearrangement and Transfer of Duties Act*, is pleased hereby to transfer to the Department of National Health and Welfare the control and supervision of those portions of the public service in the Social Service Programs Branch of the Department of Employment and Immigration known as the Family Violence Prevention Division, the Children's Bureau and attendant Brighter Futures programs, the Community Action Program for Children, HIV/AIDS Research and Development and the Seniors Independence Research Program.

Enregistrement TR/93-167 Le 25 août 1993

LOI SUR LES RESTRUCTURATIONS ET LES TRANSFERTS D'ATTRIBUTIONS DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Décret transférant au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social la responsabilité à l'égard de certains secteurs de l'administration publique qui font partie de la Direction générale des programmes de service social du ministère de l'Emploi et de l'Immigration

C.P. 1993-1667 Le 11 août 1993

Attendu que, en vertu de l'alinéa 2a) de la Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique, la responsabilité à l'égard de certains secteurs de l'administration publique a été transférée du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social au ministère de l'Emploi et de l'Immigration par le décret C.P. 1993-1488 du 25 juin 1993.

À ces causes, sur recommandation de la première ministre et en vertu de l'alinéa 2a) de la Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil de transférer au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social la responsabilité à l'égard des secteurs de l'administration publique connus sous les noms de Division de la prévention de la violence familiale. Bureau des enfants et les programmes connexes de Grandir ensemble, Programme d'action communautaire pour les enfants, Recherche et développement en matière de HIV et de SIDA et Programme de recherches sur l'autonomie des aîné(e)s, qui font partie de la Direction générale des programmes de service social du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Current to September 11, 2021 À jour au 11 septembre 2021

SI/93-142, 1993 *Canada Gazette* Part II, p. 3234

TR/93-142, *Gazette du Canada* Partie II, 1993, p. 3234